

FAQ réservation en ligne Château des ducs de Bretagne

Les visites peuvent privilégier le monument, le musée, ou bien encore des thématiques abordées dans le musée. Différentes approches pédagogiques, élaborées par l'équipe du château avec les enseignants chargés de mission peuvent être choisies : historiques, géographiques, littéraires, artistiques...

La réservation est obligatoire pour toutes les visites.

Pour le musée : réservations au plus tard 20 jours avant la visite.

Afin d'avoir les dates et heures qui vous conviennent, pensez à réserver en amont. Les réservations sont closes 20 jours avant la date de visite.

Pour les expositions temporaires : réservations au plus tard 10 jours avant la visite.

Les réservations sont closes 10 jours avant la date de visite.

Quelle est la meilleure période pour venir au Château des ducs de Bretagne ?

La période de plus forte fréquentation des groupes se situe de mars à juin. Nous vous conseillons donc de venir entre septembre et février, si votre programme vous le permet.

Les jours de forte fréquentation des groupes sont le mardi et le jeudi. Nous vous conseillons donc de venir le mercredi ou le vendredi en fonction des contraintes de votre planning.

Quels sont les moyens de réserver pour mon groupe ?

La réservation se fait en ligne : <https://groupes-scolaires.chateaunantes.fr/>

Les autres moyens de réserver sont les suivant :

par mail : scolaires@nantes-tourisme.com

par téléphone : 02 40 20 60 11 (prix d'un appel local)

par courrier : SPL Le Voyage à Nantes / 1-3 rue Crucy / BP 92211- 44022 Nantes cedex 1

Quels sont les moyens de paiement ?

Pour les réservations en ligne, le paiement s'effectue en paiement immédiat par carte bancaire ou en paiement sur facture (chèque, virement, mandat administratif...) au plus tard 20 jours avant la visite du musée et 10 jours avant la visite de l'exposition.

Quels sont les tarifs ?

Il y a deux façons de découvrir le château des ducs de Bretagne et le musée d'histoire de Nantes, toujours sur réservation :

- Visite en autonomie

10 € pour les Métropolitains et non Métropolitains

La visite guidée est gratuite pour les classes primaires et maternelles de Nantes Métropole (dans la limite des places disponibles).

- Visite guidée

30 € pour les Métropolitains.

40 € pour les non Métropolitains.

La visite accompagnée est gratuite pour les classes primaires et maternelles de Nantes Métropole (dans la limite des places disponibles).

Je suis responsable pédagogique du groupe. Puis-je venir au château pour préparer ma visite en amont ?

Sur présentation du contrat de réservation, la personne responsable pédagogique du groupe peut accéder librement au musée d'histoire de Nantes avant la date de la visite pour la préparer.

Combien dois-je prévoir de personnes accompagnatrices ?

Nous vous conseillons de prévoir un adulte pour 12 élèves (dans la limite de 5 adultes maximum). La personne accompagnatrice reste responsable de son groupe pendant la durée de la visite : comportement, respect des espaces, bonne cohabitation avec les autres groupes présents dans le musée.

Le médiateur ou la médiatrice ne peut jamais être seul avec un groupe ou un demi-groupe, que ce soit dans le musée, la ville ou le Mémorial.

Combien de temps dure la visite avec médiateur ?

Les durées des visites guidées oscillent entre 45 minutes et 4 heures en fonction du niveau scolaire, des formules et thématiques choisies.

Dois-je réserver une visite en autonomie si je souhaite l'animer moi-même ?

La réservation est obligatoire même pour des visites en autonomies, pour des raisons de confort de visite et de sécurité.

Le château est-il accessible aux élèves en situation de handicap ?

Le château des ducs de Bretagne est **labellisé Tourisme & Handicap pour les 4 types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental)** : afin de bénéficier d'un accueil et parcours adaptés, merci d'indiquer la présence d'élèves concernés lors de la réservation.

Une fois ma réservation effectuée, où puis-je trouver mon contrat de réservation et ma facture ?

Vous recevrez automatiquement un mail de confirmation de réservation aussitôt votre réservation effectuée, avec en pièce jointe votre contrat de réservation. Vous pourrez télécharger votre facture dans votre espace personnel : <https://groupes-scolaires.chateaunantes.fr/account/>

Est-il possible de modifier la réservation (date, heure, nombre de personnes) ?

Pour le musée : modifications possibles jusqu'à 20 jours avant le jour de la visite en fonction des disponibilités

Pour les expositions temporaires : modifications possibles jusqu'à 10 jours avant le début de la visite en fonction des disponibilités

Comment puis-je annuler ma visite ?

Pour le musée : annulation possible jusqu'à 20 jours avant le jour de la visite

Pour les expositions temporaires : annulation possible jusqu'à 20 jours avant le jour de la visite

Puis-je utiliser des audiophones pour ma visite ?

Il est possible de réserver des audiophones pour les visites autonomes. L'information doit être précisée au moment de la réservation. Prenez contact avec le service groupe pour cela :
par mail : scolaires@nantes-tourisme.com ou par téléphone : 02 40 20 60 11 (prix d'un appel local)

Y-a-t-il des thèmes plus réservés que d'autres ?

Les visites sur le thème de la Traite Atlantique et le Mémorial, ainsi que les visites des expositions temporaires sont les plus sollicitées.

Comment accéder en car au château des ducs de Bretagne ?

Nous vous conseillons les dépose-minute suivants : Place Foch (selon calendrier des événements) puis accès à pied à l'entrée « Pont levis » ou rue Gambetta, puis accès à pied à l'entrée « Pont de secours ».

Un parc de stationnement Effia destiné aux autocars est accessible Chemin de la Roche. L'accès se fait par le rond-point situé boulevard de Seattle (20 places - stationnement moyenne et longue durée - payant).

Où doit se présenter le groupe lors de sa visite ?

Pour les visites guidées du musée, le groupe doit se présenter à l'accueil scolaires qui se situe entre les puits et l'escalier monumental, dans la cour du château.

Pour les visites en autonomie du musée, le groupe doit se présenter à l'accueil du musée.

Pour les visites guidées et en autonomie de l'exposition, le groupe doit se présenter à l'accueil du bâtiment des expositions temporaires.

Doit-on se présenter avant l'heure de début de la visite ?

Merci de vous présenter à l'accueil scolaires 10 minutes avant le début de la visite.

Les sacs à dos, parapluies, boissons et nourriture sont-ils autorisés dans les espaces muséographiques ?

Les sacs à dos, cartables et parapluies sont déposés obligatoirement au vestiaire. Il est interdit de fumer, de vapoter, de manger ou de boire à l'intérieur des bâtiments.

Merci de prendre connaissance de la charte d'accueil des groupes scolaires : <https://www.nantes-tourisme.com/pdf/cdb/charte-accueil-groupes-scolaires.pdf>

Où peut-on s'installer pour pique-niquer ?

Il est possible de pique-niquer dans les douves et dans l'espace de pique-nique aménagé dans la cour du château. Il est à votre disposition dans la limite des places disponibles. La tente installée derrière le bâtiment des expositions temporaires n'est pas réservable, et utilisable d'octobre à mars.

Retrouvez ses dates de disponibilité sur la page enseignants du château :

<https://www.chateaunantes.fr/groupes-pro-edu/enseignants/>

Des toilettes sont à disposition dans la cour.